





SISBEY



Référence laboratoire: 25/1 166799 #Données fournies par le client:

Shilajit 100:1 - Gélules

Nature de l'échantillon: Autre matrice BIO

Poids: 160g

Date de réception: 04/08/2025 10 24 15 Agence régionale: Phytocontrol Service client

Echantillonnage: Client Analyse(s) demandée(s): Métaux lourds et ETM

Microbiologie

Etat: Entier

Date d'enregistrement: 04/08/2025 10 26 13

Transport: La Poste

Référence de devis:

Température à réception: 21.2°C Elimination échantillon le: 04/09/2025

#Coordonnées GPS du point:,

Commande client: Shilajit 100 1 Gélules

Plomb Cadmium Arsenic Mercure | Spéciation Arsenic : AsIII + AsV Escherichia Coli β -glucuronidas positive à 37°C | Micro-organismes à 30°C | Levures et moisissures | Salmonella spp

Echantillon à réception :







Résultats d'analyses

	Résultat	Unité	LQ	Limite	Fin d'analyse
Métaux lourds et ETM					
Plomb*	0,21 ± 0,03	mg/kg	0,04	3	07/08/2025
Cadmium*	0,01	mg/kg	0,01		07/08/2025
Arsenic*	0.30 ± 0.06	mg/kg	0,03		07/08/2025
Mercure*	0,005	mg/kg	0,005		07/08/2025
Arsenite (AsIII)	0.037 ± 0.008	mg/kg	0,02		11/08/2025
Arseniate (AsV)	0.10 ± 0.02	mg/kg	0,02		11/08/2025
Σ (AsIII+AsV)	0.14 ± 0.03	mg/kg	0,02		11/08/2025
Détail des paramètres analysés et des méthodes utilisées en page(s)	suivante(s)				

	Méthode	Résultat	Unité	Critère	Conformité	Début d'analyse
Microbiologie						
Micro-organismes à 30°C (incorporation)*	NF EN ISO 4833-1	360 Ne	UFC/g			06/08/2025
E coli β glucuronidase+37°C*	BRD 07/07 12/04	10	UFC/g			06/08/2025
Levures et moisissures à 25°C*	NF V08-059	Présence < 40	UFC/g			06/08/2025
Levures à 25°C	NF V08-059	< 10	UFC/g			06/08/2025
Moisissures à 25°C	NF V08 059	Présence 40	UFC/g			06/08/2025
Salmonella spp.*	BRD 07/11-12/05	non détecté	/25g			06/08/2025

Détail des paramètres analysés et des méthodes utilisées en page(s) suivante(s)

Légende

ND = Non détecté ; D = Détecté ; LQ = Limite de Quantification ; LD = Limite de Détection ; NA = Non Analysé ; NQ = Non Quantifiable ; NI = Non Interprétable ; N.M. = Non mesuré ; EC E clu par Criblage

Ne= Nombre estimé ; N' = Nombre calculé à partir de la dernière dilution.

Méthodes utilisées mentionnées en page(s) suivante(s)

MOC3/85(S1): Détermination de la teneur en métaux lourds et ETM (= Eléments Traces Métalliques) dans toutes denrées alimentaires d'origine animale ou végétale y compris la babyfood par ICP MS Méthode interne

MOC3/94(S1): Spéciation de l'Arsenic dans les denrées alimentaires par LC-ICP/MS: méthode interne.

MOC3205(S2) Méthode pour la recherche des Salmonella spp Rapid'Salmonella®

MOC3211(S2): Méthode horizontale pour le dénombrement des micro-organismes: Comptage des colonies à 30 °C par la technique d'ensemencement en profondeur.

MOC3219(S2) Dénombrement des levures et moisissures par comptage des colonies à 25 °C Méthode de routine

MOC3224(S2): Méthode pour le dénombrement de E.coli et des coliformes: Rapid'E.coli2®.

(S1) analyse réalisée par Phytocontrol laboratoire d'analyses 180 rue Philippe Maupas Parc Georges Besse 30035 NIMES (S2) : analyse réalisée par Phytocontrol laboratoire d'analyses - 70 allée Graham Bell - Parc Georges Besse - 30035 NIMES



Commentaires

Le règlement (UE) n°2021/1165 et ses modifications successives recense en annexe II la liste des substances autorisées en agriculture biologique. En cas de détection, il convient de se référer au modalités mentionnées à l'article 27 du règlement UE 2018/848 et ses modifications successives afin de déterminer si celle-ci doit être notifiée à l'organisme certificateur.

Les valeurs limites indiquées sont issues des règlements et/ou des directives et/ou recommandations cités ci dessous

Métaux lourds et ETM

RÈGLEMENT (UE) 2019/1009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 5 juin 2019 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE, modifiant les règlements (CE) N°1069/2009 et (CE) N°1107/2009 et abrogeant le règlement (CE) N°2003/2003 Matériaux

Règlement(UE) N°10/2011 et ses modifications concernant les matériau et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires PRODUITS COSMETIQUES

Règlement (CE) N°1223/2009 et ses modifications, relatif au produits cosmétiques

COMPLEMENTS ALIMENTAIRES ET MATIERES PREMIERES

Règlement (UE) 2023/915 et ses modifications concernant les teneurs ma imales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires

CUIVRE ET MERCURE (selon matrice)

Règlement (CE) N°396/2005 et ses módifications concernant les limites ma imales applicables au résidus de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale.

Microbiologie

Engrais

RÈGLEMENT (UE) 2019/1009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 5 juin 2019 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE, modifiant les règlements (CE) N°1069/2009 et (CE) N°1107/2009 et abrogeant le règlement (CE) N°2003/2003. Produits cosmétiques finis

NF EN ISO 17516 Janvier 2015 - Cosmétiques — Microbiologie — Limites microbiologiques.

Micro organismes à 30°C (incorporation) La boîte de la première dilution n'est pas interprétable à cause de la présence de colonies étalées sur la gélose La limite de quantification est rehaussée à 100 UFC/g

Résultat indicatif hors accréditation

Levures et moisissures à 25°C 10 UFC/g

- Moisissures à 25°C : 10 UFC/g

Informations complémentaires

Arsenic : Le réglement UE 2023/915 ne fixent pas de teneurs maximales pour l'arsenic total dans les denrées alimentaires destinées à l'Homme à l'exception du sel. Salmonella spp Selon l'Instruction technique DGAL/SAS/2021 410, sur les critères microbiologiques applicables au auto contrôles sur les viandes fraîches et carcasses de volailles, il convient de sérotyper les isolats pour Salmonella Typhimurium et Salmonella Enteritidis lorsque la présence de Salmonella spp est détectée.

En cas de dépassement des seuils d'alerte / critères de sécurité, nous conseillons à nos clients de prendre contact avec leur autorité publique pour vérifier la nécessité de procéder au caractérisations précisées ci dessus Sur demande du client, le laboratoire peut envoyer les souches confirmées de ces pathogènes, en caractérisation auprès du laboratoire national de référence ou du centre national de référence du germe.

Σ (AsIII+AsV) Arsenic inorganique total

Signature

L'actualisation des données règlementaires est assurée par notre Service Veille Règlementaire dans le respect des dates de mise en application des te tes européens ou autres référentiels publiés

Rapport validé par :

Mélanie CATAPANO Validation Analytique

alacano

Ce certificat produit et validé électroniquement fait foi Le nom et la fonction des responsables sur ce document ont été produits sur base d'une procédure protégée et personnalisée. Une version papier de ce document paraphé peut être obtenue sur simple demande. Les résultats d'analyse ne concernent que les objets soumis à l'analyse

Dans le cas où les prélèvements ne sont pas réalisés par le laboratoire, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. En l'absence de précision et d'indication contraire, la Limite de Détection est égale à la moitié de la Limite de Quantification (hors paramètres sous traités)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole de la company

Pour déclarer la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude de mesure.

Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation (sauf mention contraire)

Phytocontrol est agréé par l'AFSCA, habilité par l'INAO, le BNN et le QS et est certifié ISO 14001 par l'Afnor.

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui pourraient affecter la validité des résultats. Elles sont identifiées par le symbole #



Métaux lourds et ETM

Unité ↓ : mg/kg	Résultat	LQ	Méthode
Plomb*	0,21	0,04	MOC3/85
Cadmium*	< 0,01	0,01	MOC3/85
Arsenic*	0,30	0,03	MOC3/85
Mercure*	< 0,005	0,005	MOC3/85
Arsenite (AsIII)	0,037	0,02	MOC3/94
Arseniate (AsV)	0,10	0,02	MOC3/94
Σ (AsIII+AsV)	0,14		

Microbiologie

Unité ↓ : UFC/g	Résultat	LQ	Méthode
Micro organismes à 30°C (incorporation)*	360		MOC3211
E coli β glucuronidase+37°C*	< 10	10	MOC3224
Levures et moisissures à 25°C*	Présence 40		
Levures à 25°C	10	10	MOC3219
Moisissures à 25°C	Présence 40	40	MOC3219
Unité ↓ : /25g	Résultat	LQ	Méthode
Salmonella spp.*	non détecté		MOC3205